

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00983

Numéro SIREN : 814 273 686

Nom ou dénomination : "PETIT PARADIS SAS"

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 4682

PETIT PARADIS SAS

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

GC Rogerson
President
Petit Paradis SAS
814 273 686 R.C.S. Fréjus



DIXON WILSON

PETIT PARADIS SAS**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Président	Monsieur Grant ROGERSON
Siège social	1251 chemin des Baumettes 83420 Croix-Valmer
Numéro de SIRET	814 273 686 00018
Début d'exploitation	22 octobre 2015
Principale activité exercée	Parahotellerie
Expert-Comptable	Dixon Wilson SARL 19 avenue de l'Opéra 75001 Paris
Commissaire aux Comptes	Côte d'Azur Audit Expertise 3319 route des Escaillorens 06390 Berre les Alpes
Avocat	Harlay Avocats 83 boulevard Haussmann 75008 Paris
Banque	Citi Europe Plc Citigroup Centre Canada Square Canary Wharf London E14 5LB Royaume-Uni

COMpte RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

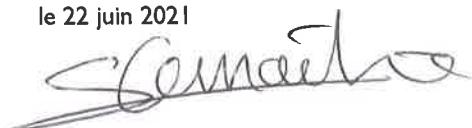
Conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de Petit Paradis SAS relatifs à la période comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	€ 13.240.522,02
Chiffre d'affaires	€ 300.000,01
Perte comptable	€ (784.912,11)

Conformément à la réglementation en vigueur, la société relève des micro-entreprises et n'est donc pas tenue d'établir d'annexe.

Fait à Paris
le 22 juin 2021



Sophie Lemaître
Expert-Comptable
Dixon Wilson SARL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains 2 480 811			2 480 811	18,74	2 465 896	12,77
Constructions 9 977 732	1 448 941		8 528 791	64,41	8 902 378	46,11
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles 1 647 288	372 832		1 274 456	9,63	1 374 064	7,12
Immobilisations en cours 11 473			11 473	0,09	5 100	0,03
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	14 117 303	1 821 773	12 295 531	92,86	12 747 438	66,02
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs 9 825			9 825	0,07	22 300	0,12
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices 929			929	0,01	929	0,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 68 529			68 529	0,52	57 357	0,30
. Autres 5 433			5 433	0,04	42 317	0,22
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités 774 866			774 866	5,85	6 351 286	32,89
Charges constatées d'avance 85 410			85 410	0,65	86 729	0,45
TOTAL (II)	944 991		944 991	7,14	6 560 918	33,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	15 062 295	1 821 773	13 240 522	100,00	19 308 356	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 600 010)	600 010	4,53
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 722 010	-13,00
Résultat de l'exercice	-784 912	-5,92
Subventions d'investissement	234 062	1,77
Provisions réglementées		
	TOTAL(I)	-1 672 850
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	TOTAL(II)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	11 000 000	83,08
. Découverts, concours bancaires	0	0,00
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	12 547	0,09
. Associés	3 831 728	28,94
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 988	0,48
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 109	0,05
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL(IV)	14 913 372
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	
	TOTAL PASSIF (I à V)	13 240 522
		100,00
		19 308 356
		100,00

COMpte de résultat

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)				
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	300 000			300 000	100,00	186 364	100,00	113 636	60,98	
Chiffres d'Affaires Nets	300 000			300 000	100,00	186 364	100,00	113 636	60,98	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits				24 489	8,16	5 663	3,04	18 826	332,44	
				324 489	108,16	192 026	103,04	132 463	68,98	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes	287 120	95,71		453 483	243,33			-166 363	-36,68	
Impôts, taxes et versements assimilés	9 006	3,00		56 451	30,29			-47 445	-84,04	
Salaires et traitements						-317	-0,16	317	-100,00	
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations	607 813	202,60		587 908	315,46			19 905	3,39	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges	961	0,32		20 069	10,77			-19 108	-95,20	
				904 900	301,63	1 117 594	599,68	-212 694	-19,02	
				RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-580 411	-193,46	-925 568	-496,64	345 157	37,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés						5	0,00	-5	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Défauts et pertes de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
				Total des produits financiers (V)				5	0,00	
								-5	-100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées	148 636	49,55		175 276	94,05			-26 640	-15,19	
Défauts et pertes de change						307	0,16	-307	-100,00	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
				Total des charges financières (VI)	148 636	49,55	175 582	94,21	-26 946	-15,34
				RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-148 636	-49,54	-175 577	-94,20	26 941	15,34
				RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-729 047	-243,01	-1 101 145	-590,85	372 098	33,79

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150	0,05	135	0,07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			565 010	303,18
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	55 715	18,57	55 715	29,90
Total des charges exceptionnelles (VIII)	55 865	18,62	620 860	333,14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-55 865	-18,61	-620 860	-333,13
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	324 489	108,16	192 031	103,04
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 109 401	369,80	1 914 036	N/S
RÉSULTAT NET	-784 912	-261,63	-1 722 005	-923,99
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PETIT PARADIS SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 600.010 euros
Siège social : 1251 Chemin des Baumettes - 83420 la Croix-Valmer
814 273 686 RCS Fréjus
(la "Société")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

.../...

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (784.912) euros.

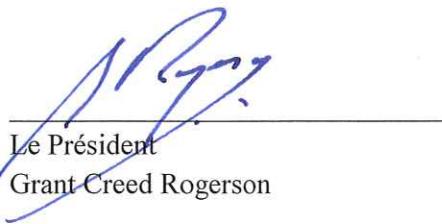
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter cette perte nette comptable de (784.912) euros au compte « Report à Nouveau, » dont le solde sera ainsi porté de (1.722.010) euros à (2.506.922) euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la création de la Société.

.../...

Pour extrait certifié conforme à l'original


Le Président
Grant Creed Rogerson



**SAS PETIT PARADIS SAS
1251 CHEMIN DES BAUMETTES
83420 LA CROIX VALMER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

« EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020»

**SAS PETIT PARADIS
1251 CHEMIN DES BAUMETTES
83420 LA CROIX VALMER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

« Exercice clos le 31 Décembre 2020 »

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 26 Avril 2017 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PETIT PARADIS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. *Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.* Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président] et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société¹.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BLAUSASC, le 21 Juin 2021

Le Commissaire aux comptes
COTE D'AZUR AUDIT EXPERTISE CE2A

Céline ACCOSSATO
La Gérante

